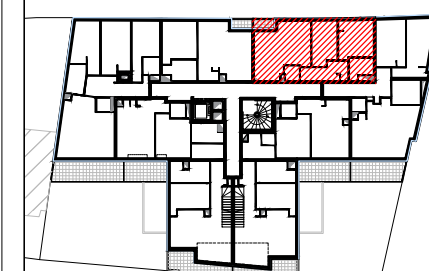


RÉSIDENCE  
**PANORAMIQ'**  
SAINT-AURICE

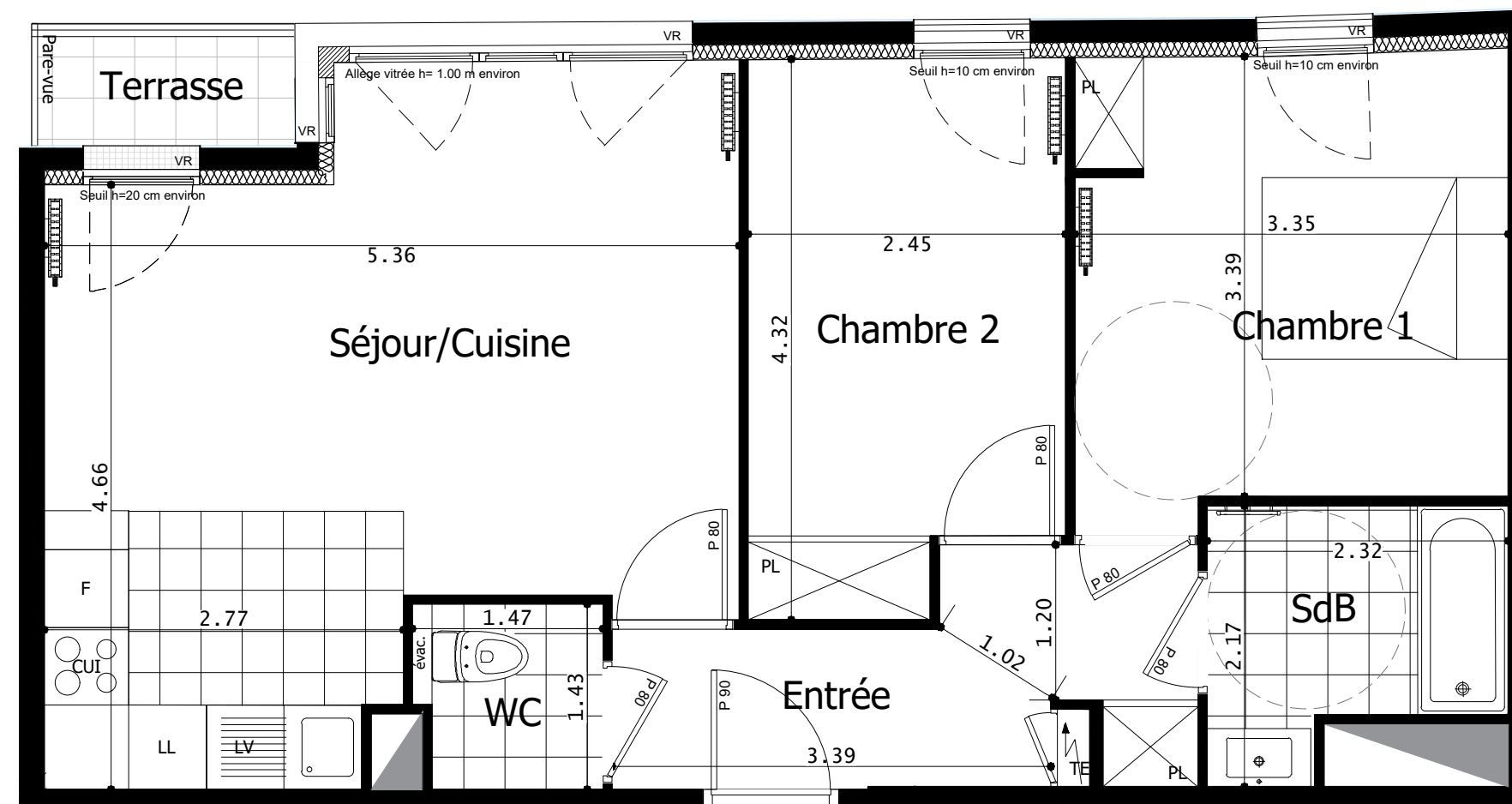


APPARTEMENT A-17  
T3 - 1<sup>er</sup> étage

Avenue du chemin de Presles



Avenue Saint Maurice du Valais



**A-17**



SURFACES HABITABLES	
SEJOUR/ CUISINE	24,06 m <sup>2</sup>
ENTREE	6,53 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	4,20 m <sup>2</sup>
WC	2,00 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11,66 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,92 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>58.37 m<sup>2</sup></b>

SURFACES ANNEXES	
TERRASSE	1,67 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>1.67 m<sup>2</sup></b>

Date: Octobre 2017      Indice : 0

LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte Fenêtre
AV	Allège vitrée
VR	Volet Roulant
TE	Tableau Electrique
LL	Lave-Linge
LV	Lave-Vaisselle
CUI	Cuisinière
F	Réfrigérateur
TRI	Poubelle de tri
	Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Plafond
PL	Placard
HSPo	Hauteur Sous Poutre
EP	Evacuation des eaux pluviales
TP	Trop plein

PANORAMIQ'  
9, Avenue Saint Maurice du Valais  
30-32, Avenue du Chemin de Presles  
94 410 SAINT-AURICE

Date	Nom du réservataire	VISA du reservataire	VISA du réservant

**NOTA**

- En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportés à ce plan.
- Les surfaces et les cotes indiquées (dimensionnelles et arithmétiques) sont soumises aux tolérances réglementaires.
- Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines, sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions.
- Les canalisations, retombées, regards, ne sont pas figurés.
- Les plantations figurant sur le plan de présentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modification, aussi bien en nombre qu'en type.
- Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans.
- La surface habitable comprend les placards.
- Les emplacements machines sont en pointillés mais appareils ne sont pas fournis.
- Le rectangle dans l'entrée et la salle de bains, les cotes de la chambre PMR, et les ronds sont représentés à titre indicatif pour respect de la norme handicapée.